

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-089

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-trois septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 17 septembre 2025

Nombre de membres :	
En exercice	37
Présents	26
Votes	34

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :
Loïc BIOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :
Magali BACLE donne procuration à Fabien BREUZIN
Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Cyprien POUZARGUE
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE

Attribution d'une
subvention à l'Espace
de Vie Sociale de la
MJC de Soucieu-en-
Jarrest pour des sorties
familiales

Rapporteur : Madame Françoise TRIBOLLET, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et à la Famille

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction « Solidarités et Vie sociale » du 2 septembre 2025,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo), dans le cadre de l'animation de son réseau interCCAS, coordonne et soutient des actions visant à favoriser l'inclusion et l'accès de tous aux services publics.

La MJC de Soucieu-en-Jarrest, labellisée Espace de Vie Sociale par la CAF, a vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Un des projets retenus pour cette première année de fonctionnement a été d'organiser des sorties familles ouvertes à tous les habitants de la Copamo, avec une participation financière qui varie en fonction du quotient familial.

Ces sorties ont pour objectifs de :

- faciliter l'accès des habitants à la culture et aux loisirs, notamment pour répondre aux demandes des familles à faibles ressources, sans moyens de transport, dont l'autonomie n'est pas suffisante pour organiser seule une sortie culturelle
- renforcer les liens sociaux et soutenir la fonction parentale pour répondre aux familles isolées avec peu de lien social, aux nouvelles familles du territoire ayant du mal à créer des liens, qui n'accèdent pas ou peu aux infrastructures locales
- créer une dynamique collective dans la construction de projets et de mixité sociale. A plus long terme l'objectif sera de permettre la transformation de demandes individuelles informelles des familles en actions collectives pour les inscrire dans la vie sociale du territoire.

La MJC aurait souhaité que les CCAS des 11 communes puissent participer au développement de ce projet en versant des subventions pour diminuer le reste à charge des familles de leur territoire participant à ces sorties.

Les CCAS n'ayant pas anticipé cette demande, il est donc proposé que pour cette première année, une subvention soit versée par la Copamo, pour réduire le reste à charge de l'ensemble des familles habitant le territoire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 26 SEP. 2025

Notifié ou publié

le 26 SEP. 2025

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € permettant de réduire le reste à charge des familles souhaitant participer aux sorties familles organisées dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale porté par la MJC de Soucieu-en-Jarrest,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer tout document y étant relatif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

